

Collège 1 - Centrales Villageoises

Collectifs émergents (société non créée au 31 décembre 2020)	0 €
Société avec résultat net comptable 2020 négatif (< 0€)	150 €
Société avec résultat net comptable 2020 positif (> 0€)	150 € + 1% du chiffre d'affaires 2020
<i>Plafond de cotisation : limitation du montant de la cotisation à 10% du Résultat net comptable 2020</i>	

Collège 2 - Collectivités territoriales

EPCI et communes

Population inférieure à 10 000 habitants	0,15 € / hab.
Population entre 10 000 et 25 000 habitants	1 500 €
Population supérieure à 25 000 habitants	2 000 €

Régions

Région < 5 M habitants	3 000 €
Région > 5 M habitants	4 000 €
Parc Naturel Régionaux non fondateurs	400 €

Collège 3 - Autres personnes morales

Association	200 €
TPE	200 €
PME	500 €
Entreprise intermédiaire	1 000 €
Grande entreprise	1 500 €

Collège 4 - Membres fondateurs

200 €